



GAZETTE N°44



Chères Varennaise, Chers Varennais,

Le cycle des saisons s'enchaîne et nous voilà au seuil de l'automne. J'espère que l'été s'est bien passé pour vous malgré dans un premier temps, de la pluie puis des températures qui ont explosé les thermomètres.

L'école de Varennes accueille 46 enfants cette année. Aucune dérogation a été demandée, les deux services périscolaires, cantine et accueil du matin et du soir, sont très bien fréquentés.

Trois nouvelles familles sont arrivées en août sur notre territoire. Deux, en location, dans les maisons communales et la troisième dans une location privée.

La commission fleurissement et embellissement cherche des bénévoles, certains membres ont des soucis de santé ou ont un âge avancé. C'est au printemps où les besoins sont plus importants. Réunion de préparation, une personne effectue la commande et à 2 ou trois, nous allons les chercher. Puis distribution, soit en groupe soit individuellement. Nous apprécions de voir notre village fleuri.

Nous vous rappelons que dans le village ainsi qu'à l'étang, les chiens doivent être tenus en laisse. Penser à vous munir d'essuie tout pour ramasser les déjections canines devant les maisons.

Madame la Préfète a attribué le label « Village d'avenir » à Varennes, ce qui va nous aider pour les projets. Nous avons une référente de la préfecture qui viendra au prochain conseil municipal pour présenter son implication pour des conseils.

EPFGE représenté par messieurs AUPIC et PETITFRÈRE viendront également expliquer la convention qui permettra l'acquisition de la maison de Madame Richard.

Nous vous remercions et sommes à votre écoute pour tous les signalements que vous constatez dans vos quartiers. Nous essayons de réagir le plus rapidement possible.

Malou Denis, Maire de Varennes sur Amance.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2024

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 JUIN 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu du conseil municipal en date du 10 juin 2024.
A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

ENTRETIEN DES GRANDS ESPACES VERTS - réf : 2024-30

Le Maire rappelle que lors du précédent conseil municipal, il avait été évoqué le besoin d'une aide complémentaire pour le travail de l'agent communal sur l'entretien des grands espaces verts (zone de tonte de l'étang, stade de foot et ses abords, abords du terrain de tennis, abords du cimetière, abords des ruelles Chotêtre et Sainte Barbe).

Après consultation, le Maire expose le devis reçu pour l'ensemble de ces travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de retenir le devis de DEFIS 52200 LANGRES pour l'entretien des grands espaces verts (zone de tonte de l'étang, stade de foot et ses abords, abords du terrain de tennis, abords du cimetière, abords des ruelles Chotêtre et Sainte Barbe) avec une remise en état des espaces non tondus et l'entretien pour la fin d'année 2024 pour un montant 8 549.08 € avec la cotisation adhésion inclue.

- d'autoriser le Maire à signer le devis et tout document afférent à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

SUBVENTION 2024 A L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DU PAYS DES 3 PROVINCES - réf : 2024-31

Le Maire expose la nouvelle demande de subvention via le formulaire adéquat de l'Association pour le Développement du Pays des 3 Provinces.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer à l'Association pour le Développement du Pays des 3 Provinces une subvention pour 2024 d'un montant de 150 €

- de prévoir les crédits nécessaires au budget 2024

- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

DÉLÉGATION AU MAIRE POUR LA LOCATION DE L'APPARTEMENT SIS 19 PLACE DE L'ÉGLISE - réf : 2024-32

Mme le Maire informe l'assemblée que l'appartement sis 19 Place de l'Église sera à nouveau disponible à la location à compter du 17 août 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- de modifier et de fixer, pour la location de l'appartement sis 19 Place de l'Église, le loyer à 300.00 €, une caution d'un mois est demandée

- de proposer la location en priorité à la personne ayant fait la demande de logement

- de donner délégation au Maire avec l'avis du conseil municipal pour choisir d'autres locataires qui postuleront pour louer cet appartement communal si la location n'a pas abouti.

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents utiles à ce dossier, et notamment le bail correspondant.

- d'autoriser le Maire à faire effectuer les travaux de remise en état du logement avant une nouvelle location (doublage du mur côté garage, pose d'un radiateur, pose d'une VMC et remise en état des peintures partielles, ...)

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Le Maire informe qu'une autre demande de logement pour une personne seule a été faite auprès d'un conseiller municipal. L'appartement du 2ème étage sis 2 Place de l'Église lui sera proposé.

ÉTANG DE VARENNES-SUR-AMANCE - RENFORCEMENT DES BERGES COTÉ ROUTE ET RETOUR VERS LA PURGE : VALIDATION DU PROJET - réf : 2024-33

Madame le Maire expose le résultat des demandes de subventions pour le projet de renforcement des berges côté route et retour vers la purge de l'étang de Varennes-sur-Amance.

Vu le devis réactualisé pour ces travaux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de valider le projet de renforcement des berges côté route et retour vers la purge de l'étang de Varennes-sur-Amance pour un montant de 27 124.88 € HT (32 549.85 € TTC)

- de valider le plan de financement comme suit :

- Conseil départemental : 4 806.00 €

- Maître d'ouvrage : 22 318.88 € + la TVA de 5 424.97 € soit un total de 27 743.85 €

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

- que les travaux soient effectués dès que le temps le permettra en automne 2024

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

VENTE DE PARCELLES SUR LE TERRITOIRE DE CHAMPIGNY-SOUS-VARENNES - réf : 2024-34

Le Maire expose une proposition d'achat des parcelles sur le territoire de Champigny-sous-Varennes dont la commune de Varennes-sur-Amance est toujours propriétaire.

Vu l'estimation du Service des domaines

Considérant que la proposition englobe l'ensemble des parcelles

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- D'accepter la proposition de M. ROYER Frédéric d'achat des parcelles sur le territoire de Champigny-sous-Varennes suivantes au prix de 1 700.00 € net vendeur :

- Parcalle cadastrée C 005 lieu-dit "Sous la Souevre" d'une contenance de 17 a 66 ca

- Parcalle cadastrée C 024 lieu-dit "Sous la Souevre" d'une contenance de 14 a 65 ca

- Parcalle cadastrée C 114 lieu-dit "La Riverelle" d'une contenance de 17 a 66 ca

- Parcalle cadastrée ZD 083 lieu-dit "Tremblais" d'une contenance de 51 a 20 ca

- Parceller cadastrée ZD 086 lieu-dit "Tremblais" d'une contenance de 14 a 30 ca
 - De nommer Maître GENDROT Nicolas, notaire à Fayl-Billot, pour établir l'acte de vente
 - Que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur
 - D'autoriser le Maire à signer l'acte de vente et tout document afférent à ce dossier.
- A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES N°1 - réf : 2024-35

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier le budget primitif 2024 comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses

Compte 165 + 262 €
Compte 2188 - 262 €

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Téléphonie - Fermeture du réseau cuivre

Le Maire expose le courrier reçu d'ORANGE relatif à la fermeture du réseau cuivre.

Notre commune a été préselectionnée pour être intégrée au lot n° 4 de fermeture du réseau cuivre, dont la date de fermeture technique interviendrait en janvier 2028. A cette date, l'ensemble des services téléphoniques sur cuivre seront arrêtés et les utilisateurs de ce réseau devront avoir migré sur une autre technologie disponible, telles que la fibre optique, les réseaux très haut débit mobile et le satellite.

ÉTAT CIVIL



NAISSANCE :

MARIAGE :

Nous avons célébré le mariage de M. Christophe MASSÉ et de Mme Emilia HERNANDEZ le 21 septembre 2024.

DÉCÈS :

Nous avons enregistré le décès de

- Monsieur LAPRE Jean le 28 juin 2024 à Langres (52)
- Monsieur MILLOT Bernard le 06 juillet 2024 à Pierre-Bénite (69)
- Madame DIMEY Nicole le 31 août 2024 à Dijon (21)
- Monsieur CRINQUANT André le 14 septembre 2024 à Port-Sainte-Foy-et-Pontchapt (24)

Services et commerces

Les infos utiles

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Les horaires d'ouvertures sont :

Du Lundi au vendredi : 9h00 à 11h30

Samedi : 8h30 à 11h

Information : Vous pouvez également y retirer vos sacs de tri (bleus et jaunes) et faire des photocopies en dehors des heures d'ouverture du secrétariat de mairie.

SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Les horaires d'ouvertures sont :

Le Mardi : 9h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30

Le Jeudi : 9h30 à 11h30

En cas d'urgence, s'adresser auprès des personnes suivantes :

- Maire : Mme Malou DENIS - 4 rue du Pâquis - 03 25 90 62 32 ou 06 88 50 01 12
- 1^{er} adjoint : M. Olivier SAUSSOIS - 36 rue Varandelle - 06 09 02 05 94
- 2^e adjoint : M. GRASPERGE Emmanuel - 4 rue Sainte Barbe - 06 75 74 87 93

CABINET MÉDICAL 19 Place de l'Eglise (à côté du Garage Martinet) :

Dr MIDY Véronique de Fayl-Billot et Dr WINGER Jean-Marc de Neuilly l'Evêque

Permanences du Dr WINGER Jean-Marc : le mardi matin

Pour prendre rendez-vous appeler le cabinet médical de Neuilly l'Evêque au 03 25 84 03 35

Permanences du Dr MIDY Véronique : le mardi après-midi et le jeudi matin

*Pour prendre rendez-vous appeler le cabinet médical de Fayl-Billot au 03 25 86 15 20
ou uniquement les jours de permanence à Varennes sur Amance au 03 25 90 62 44*

GENDARMERIE : Tous les mercredis, la gendarmerie de Varennes-sur-Amance est ouverte au public de 14h à 18h.

GARAGE MARTINET : Jean-Marc vous accueille du mardi au samedi

CORRESPONDANT DU JOURNAL LE JHM : M. LANDRU Bernard – 07 80 30 12 80 - bernard.landru@outlook.com

Cabinet de « Massage mieux-être » au 19 Place de l'église à Varennes sur Amance.

Ophélie COOTS vous accompagne vers le bien-être à travers différents Massages et Techniques douces de Reboutement :

Shiatsu : A pour vocation de vous libérer de vos tensions, quels soient musculaires ou psychologique. Augmente les défenses immunitaires en renforçant l'équilibre énergétique de votre corps.

Massage Ayurvédique à l'huile chaude : Harmonisation du corps et de l'esprit, réduit la fatigue et l'agitation mentale.

Massage Cali-Détox : Améliore la circulation sanguine et lymphatique. Optimise les fonctions éliminatoires de l'organisme. Détente globale du corps, agit sur les muscles tendons et articulations.

Deep-Tissue : Massage profond, pratiqué avec un niveau d'intensité conçu pour soulager les tissus musculaires. Effet libérateur.

Ouvert le Lundi et Vendredi de 9h à 19h, ainsi que le Mercredi et Samedi de 9h à 13h (uniquement sur rendez-vous)

En fonction de vos besoins, appelez-moi, je vous guiderai vers le soin le plus approprié.

Téléphone : 06.60.56.13.04

Bibliothèque - médiathèque

Les bénévoles de la bibliothèque seront heureux de vous accueillir aux horaires habituels (le mercredi et le samedi de 10h à 12h).

Au Bar Masqué

Comme de coutume, le Bar Masqué vous propose tabac, gaz, journaux, française des jeux, paiement de proximité (factures Trésor Public, amendes), repas et burger à emporter uniquement sur réservation.

Ouvertures : mardi, jeudi, vendredi 9h00-13h30/17h30-20h30 (fermeture en fonction de la fréquentation)

Mercredi, dimanche 10h00-13h30.

Samedi : 10h00-13h30/ 17h30 00h00

ASSOCIATIONS - Infos et dates à retenir

Commune de Varennes-sur-Amance : 11 novembre 2024

- Cérémonie aux monuments aux morts à 11h30 suivie d'un verre de l'amitié
-

Écoles de Varennes-sur-Amance : Vendredi 20 décembre 2024 – Arbre de Noël avec spectacle des enfants

Association « Les Petits Loups 52400 » :

- **Dimanche 13 octobre 2024** : Loto
- **Samedi 16 novembre 2024** : Repas (à définir)

Amicale Saint Gengouf : Dimanche 1^{er} décembre 2024 : Les diseurs d'histoires

Association de l'Église ST GENGOULF :

Si vous souhaitez renouveler votre adhésion pour l'année 2024 ou adhérer pour la 1^{ère} fois, veuillez-vous adresser :

- Monsieur René GROSS
- Madame Catherine MASTALERZ
- Madame Arlette HENRY

Prix de l'adhésion : 10 € Reçu possible pour déduction des impôts.

Association Au Pays d'Arland :

Cette nouvelle association est enregistrée en sous-préfecture depuis Mars 2024, « Au pays d'Arland ». Pour en connaître les orientations, obtenir un bulletin d'adhésion ou tout autre information, vous pouvez nous contacter au 0325906232 ou par mail :

aupaysdarland@gmail.com

Autres associations extérieures :

Samedi 30 novembre 2024 : Troupe théâtrale de la Compagnie du Plat'Ô.

Quelles sont les démarches pour vos travaux ?

Déclaration préalable (DP) ou permis de construire (PC) ?

Tous travaux qui entraînent une création de surface de plancher ou d'emprise au sol, un aménagement intérieur ou extérieur ou encore la modification de l'aspect extérieur actuel de votre bien immobilier doivent faire l'objet d'une déclaration préalable.

La déclaration préalable est une autorisation d'urbanisme **OBLIGATOIRE** à la réalisation de certains travaux pour lesquels il n'y a pas à demander un permis de construire.

Vous devez obligatoirement obtenir cette autorisation avant d'entreprendre vos travaux.

TRAVAUX (Exemples)	Déclaration de travaux	Permis de construire
Constructions isolées de moins de 20 m ² (abris de jardins, pergolas, car-ports, garages, terrasses couvertes, vérandas ...)	X	
Constructions isolées de plus de 20 m ² (abris de jardins, pergolas, car-ports, garages, terrasses couvertes, vérandas ...)		X
Extensions accolées à la maison ou modification à l'intérieur de moins de 20 m ² (vérandas, pièces à vivre, chambre, cuisine, salon, garage, transformation du garage ou grenier en pièce de vie ou chambre ...)	X	
Extensions accolées à la maison ou modification à l'intérieur de plus de 20 m ² (vérandas, pièces à vivre, chambre, cuisine, salon, garage, transformation du garage ou grenier en pièce de vie ou chambre ...)		X
Réfection de toiture et pose de fenêtres de toit ou velux et pose de panneaux photovoltaïques	X	
Réfection de façade (enduits, bardages, isolations thermiques extérieures ...)	X	
Remplacement des menuiseries extérieures, création d'ouvertures ou réouverture (portes, fenêtres, volets ...)	X	
Clôture et portails (mur de plus de 2 mètres de haut)	X	
Piscine dont le bassin est inférieur ou égal à 100 m ²	X	
Piscine dont le bassin est supérieur à 100 m ²		X
Pour tout autre travaux, veuillez vous renseigner auprès de la mairie		

Où déposer ma demande ?

Le dépôt peut se faire en version papier directement à la **MAIRIE**

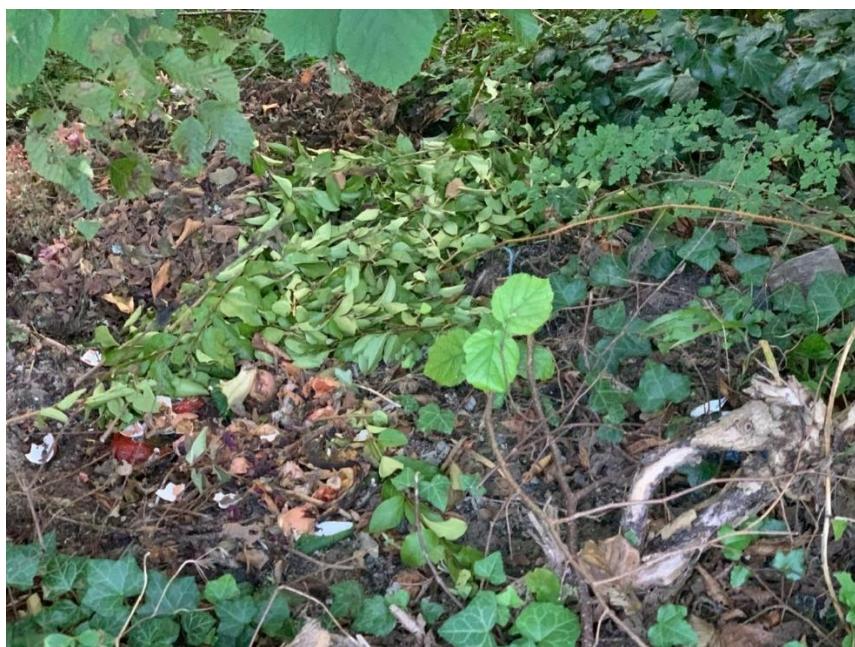
Nous vous rappelons que la réalisation de travaux soumis à une autorisation sans avoir déposé la demande nécessaire, expose à des poursuites administratives (pouvant aller jusqu'au paiement d'astreintes) et à des sanctions pénales (amendes importantes, remises en état, démolition). Il est donc important de toujours se renseigner en amont en mairie. Les demandes d'autorisation sont instruites le service de la Direction Départementale des Territoires (DDT). Les infractions pénales en matière d'urbanisme sont des délits et sont sanctionnés par les articles L.480-4, L.480-5 et suivants du code de l'urbanisme (démolitions, remises en état, amendes jusqu'à 6000€ de surface construite).

INCIVILITÉS

Des ordures sauvages ont été déposées sur un terrain privé au lieu-dit "Le Prélot" (le long du chemin qui mène de la rue du Pâquis à la route départementale 14).

Le ramassage des ordures ménagères se fait chaque semaine le mercredi matin vers 6h30/7h.

En cas de nouvelles constatation de ce genre, la gendarmerie interviendra et verbalisera les auteurs.



ANIMATION « VILLE A JOIE » DU 13 AOUT 2024 A VARENNES-SUR-AMANCE

Quelques photos de l'animation « Ville à joie » qui s'est déroulée le mardi 13 août 2024 sur notre commune. Des retours positifs ont été émis de la part des intervenants et des participants, qui était très content de la fête.



**Vous souhaitez
faire des travaux
de rénovation énergétique ?**

**L'État par l'Agence Nationale de l'Habitat
peut vous accompagner
jusqu'à 70 000 €**



Je vérifie mon éligibilité :

- Je suis propriétaire
de mon logement**
- Je respecte les conditions de
ressources précisées dans le
tableau ci-contre**

(revenu fiscal de référence
figurant au sein de mon dernier
avis d'imposition)

Ressources 2024		
Nombre de personnes dans le ménage	Cas n°1 inférieur ou égal à	Cas n°2 inférieur ou égal à
1	<input type="checkbox"/> 17 009 €	<input type="checkbox"/> 21 805 €
2	<input type="checkbox"/> 24 875 €	<input type="checkbox"/> 31 889 €
3	<input type="checkbox"/> 29 917 €	<input type="checkbox"/> 38 349 €
4	<input type="checkbox"/> 34 948 €	<input type="checkbox"/> 44 802 €
5	<input type="checkbox"/> 40 002 €	<input type="checkbox"/> 51 281 €
par personne supplémentaire	<input type="checkbox"/> 5 045 €	<input type="checkbox"/> 6 462 €

Les aides sont calculées en fonction du niveau de ressources.

Fiche contact

Nom/prénom :

Adresse :

/...../...../..... Courriel.....@.....

Travaux envisagés :

.....
.....

Quand souhaitez-vous être contacté ?

Jour de la semaine (du lundi au vendredi) :

Tranche horaire (matin/après-midi) :

J'accepte que cette fiche soit transmise à l'adresse indiquée ci-dessous en vue d'être contacté par un opérateur agréé afin de réaliser un diagnostic gratuit et global de mon logement. Cette visite ne m'engage pas à réaliser des travaux dans mon logement.

Date et signature du ménage

Propriétaires occupants ou bailleurs,
la Communauté de Communes des Savoir-Faire
vous accompagne dans

**la rénovation énergétique
de votre logement**

**Un projet de
rénovation énergétique ?**

C'est le moment !



La CCSF vous accompagne

**Bénéficiez de
CONSEILS GRATUITS et d'
AIDES pour vos TRAVAUX !**

>>> jusqu'à 80 %

Améliorez votre logement

Réduisez vos factures



Propriétaires occupants ou bailleurs,
la Communauté de Communes des Savoir-Faire
vous accompagne dans

**la rénovation énergétique
de votre logement**

**Bénéficiez de
CONSEILS GRATUITS et d'
AIDES pour vos TRAVAUX ! comme**



**>>> Changement du mode de chauffage
Installation poêle à bois ou granulés
Isolation des murs par l'intérieur et l'extérieur
Isolation des toitures et/ou des combles
Remplacement des fenêtres
Et bien d'autres travaux !**

**>>> Tout le monde peut bénéficier d'aides !
De 30 % à 80 % en fonction des revenus.**

>Contactez-nous dès à présent !

Communauté de Communes des Savoir-Faire
16 rue de la Libération - 52 600 Chalain-d'Uz

03 25 88 82 03
renovation@ccsavoirfaire.fr

Moins de déperditions

Plus de confort

Des économies

